

Le tourisme en Guyane

Une activité encore peu significative mais qui tend à se structurer et à se développer

L'industrie touristique guyanaise¹ a un poids modéré dans l'économie guyanaise. Ainsi le sous secteur de l'hébergement-restauration, qui représente presque 70 % des entreprises de l'industrie touristique et compte 1 150 entreprises en 2013, représente moins de 2 % de la valeur ajoutée (2009). Elle emploie 1 350 personnes (2011) soit 5 % des effectifs salariés totaux. Plus des trois-quarts des emplois sont issus du secteur hébergement-restauration. Entre 2005 et 2009, la fréquentation touristique a reculé de quasi 11 % pour atteindre 83 000 touristes. Malgré une demande en retrait, le tourisme dispose d'un potentiel relativement important avec le développement des filières culturelles, environnementales essentiellement dédiées à la mise en valeur de la culture guyanaise et de son patrimoine, ainsi que d'une offre de produits de découverte comme l'écotourisme. La Guyane souffre cependant d'un manque d'investissements qui handicape le développement du secteur. Ayant connaissance de ces difficultés, les acteurs locaux du tourisme encouragent la structuration de la filière par des projets ciblés sur la richesse de la faune et de la flore ainsi que sur le potentiel de celle-ci en termes de divertissements.

POIDS MODÉRÉ DU TOURISME EN GUYANE

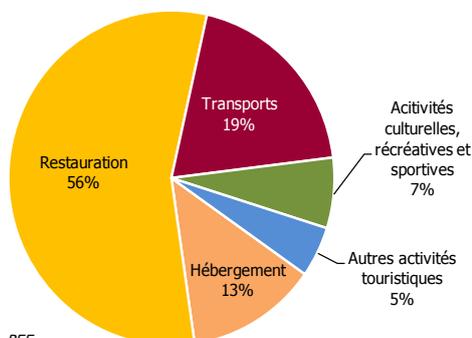
L'industrie touristique représente moins de 2 % de la valeur ajoutée²...

Le tourisme se définit comme une activité déployée par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs. À la différence de secteurs d'activité spécifiques tels que l'industrie ou l'agriculture, le tourisme ne correspond pas à une gamme de produits aisément identifiables et mesurables. Son poids est estimé en observant les activités qui répondent aux besoins des visiteurs. Sont concernées ici les activités d'hébergement, de restauration, mais également de transport, de location automobile, d'agences de voyage et les activités culturelles, sportives et récréatives. Cet ensemble constitue l'industrie touristique.

Selon les derniers comptes économiques de 2009, le secteur de l'hébergement-restauration qui représente 69 % des entreprises de l'industrie touristique ne représente que 1,4 % de la création de richesse en Guyane en 2009, contre 2 % en 2007.

... et 9,6 % des entreprises

Répartition des entreprises de l'industrie touristique par activité en 2013



Sources : Insee, REE

En 2013, l'industrie touristique guyanaise regroupe 1 150 entreprises³, soit près de 9,6 % du tissu des entreprises du territoire. En comparaison, cette proportion se rapproche de celle constatée à La Réunion (9,8 %), au niveau national (10,0 %) et à la Martinique (10,5 %) mais reste inférieure à celles de la Guadeloupe (12,2 %) et de la Corse (15,6 %), qui est la première région touristique de France.

Les secteurs de l'hébergement et de la restauration rassemblent à eux seuls plus des deux tiers (69 %) de l'effectif des entreprises de l'industrie du tourisme en Guyane. En comparaison, la Martinique, La Réunion et la Guadeloupe affichent respectivement des taux de 61 %, 64 % et 68 % pour ces deux secteurs. En Guyane, ces activités ont permis la création de 182 entreprises par an en moyenne entre 2010 et 2013. Viennent ensuite les secteurs des transports et des activités culturelles, récréatives et sportives qui rassemblent respectivement 19 % et 7 % des entreprises de l'industrie.

¹ Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que cette note ne s'intéresse qu'au tourisme récepteur (touristes venant en Guyane). Il existe 2 autres formes de tourisme auxquels cette note ne fait pas référence : le tourisme émetteur (résidents Guyanais qui se rendraient dans un autre pays) et le tourisme domestique (Les Guyanais ayant des activités touristiques sur le territoire).

² Le poids du secteur touristique dans l'économie guyanaise fait l'objet d'évaluations alternatives par Atout France sur la base de la méthodologie des Comptes Satellites du Tourisme (incluant les trois types de tourisme). Le lecteur intéressé par la méthodologie et les calculs pourra se rapprocher d'Atout France (<http://atout-france.fr>)

³ « Bilan économique de la Guyane n° 77 » Insee, juin 2014.

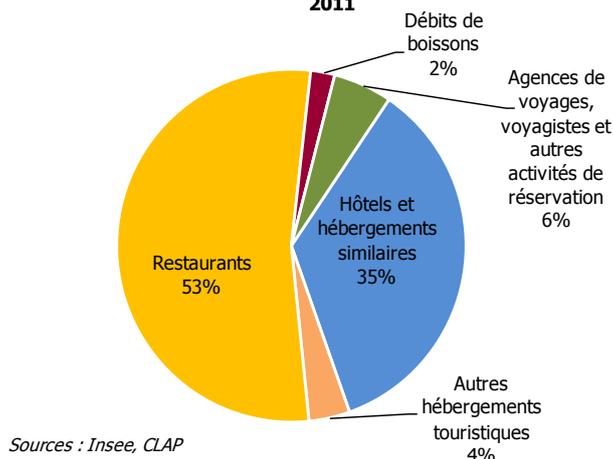
Un secteur qui emploie

Selon l'Insee, l'industrie touristique représente 1 343 emplois en 2011 contre 1 052 en 2003, soit une progression de 27,7 % en l'espace de huit ans. Deux branches focalisent 88 % des emplois en 2011. La branche « restaurants » rassemble 53 % des emplois de l'industrie touristique et affiche une progression de 23,2 % entre 2003 et 2011, soit en moyenne 2,6 % par an. La branche « hôtels et hébergements » rassemble 35 % des emplois de cette industrie en 2011, en augmentation de 31,8 % sur huit ans, soit en moyenne 3,5 % par an.

La branche « agences de voyages, voyagistes et autres activités de réservation » réunit 5,4 % des emplois mais enregistre une baisse annuelle moyenne de 1,6 % entre 2003 et 2011. Bien que la branche « autres hébergements touristiques » ne représente que 3,8 % des emplois, ceux-ci affichent une progression importante, en moyenne de 22,6 % par an sur huit ans.

Les emplois touristiques sont surtout concentrés dans les zones d'emploi de Cayenne et de Kourou. Ces deux zones sont aussi celles qui concentrent les trois quarts de l'offre hôtelière¹.

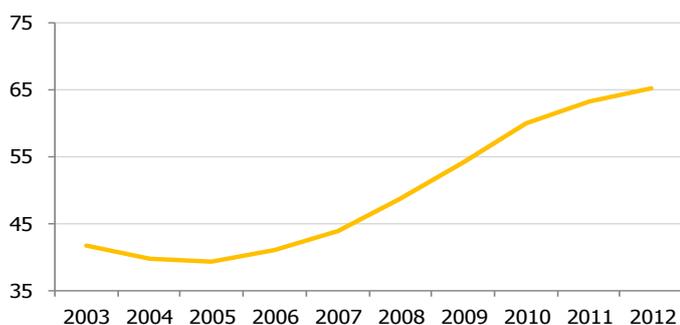
Répartition des emplois de l'industrie touristique en 2011



Sources : Insee, CLAP

Un volume d'affaires en progression

Chiffre d'affaires des entreprises de l'industrie touristique (M€)



Source : IEDOM, Fiben

L'activité touristique guyanaise poursuit une croissance quasi constante sur plus de dix années, notamment à partir de 2006 où le chiffre d'affaires des entreprises s'établit à un niveau élevé par rapport au début de la décennie. Les entreprises de l'industrie touristique issues de l'échantillon de la base FIBEN voient leur chiffre d'affaires (CA) progresser de 5,1 % en moyenne entre 2002 et 2012. Un ralentissement s'est produit entre 2004 et 2005 en raison notamment de la crise de l'économie guyanaise dans son ensemble². En 2006, l'industrie touristique guyanaise s'est relancée (+4,5 %) et a poursuivi sur ce rythme jusqu'en 2009 avant de subir de nouveau un ralentissement. Ce ralentissement est à nuancer puisque le chiffre d'affaires global de l'industrie continue à croître et reste à un niveau élevé.

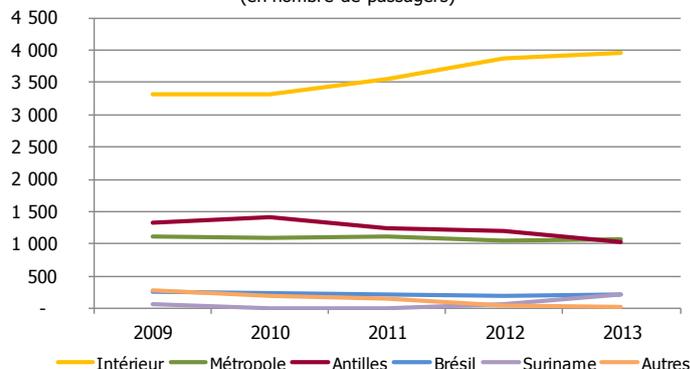
UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE MARQUÉE PAR LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Une offre aérienne peu dynamique

Les mouvements de vols (avions, charters et hélicoptères) cumulés en 2013 s'élèvent à 10 415 déplacements (à l'arrivée et au départ). Les mouvements d'avions, d'hélicoptères et de charters représentent respectivement 62, 36 et 2 % du total des vols. Ils ont progressé de presque 17 % entre 2009 et 2013 mais cette évolution concerne principalement les charters et les hélicoptères. Les mouvements d'avions n'ont augmenté pour leur part que de 2,2 %, témoignant d'une certaine stagnation de l'offre aérienne.

Seule une compagnie assure les vols intérieurs. Elle représente le plus grand nombre de rotations (61,2 % du total des mouvements en 2013) et dessert principalement les communes de Maripasoula (49 % du total des vols et 80 % des vols intérieurs), puis Saül (7 % du total des vols) et Saint-Laurent du Maroni (3 % du total des vols). Les vols intérieurs ont progressé de 20 % entre 2009 et 2013, en lien probable avec la poussée démographique nécessitant des liaisons plus fréquentes.

Evolution des mouvements des vols aériens (en nombre de passagers)



Source : CCI G

¹ Source : Commissariat général au plan.

² Performances des entreprises guyanaises sur la période 2002-2010 : Un fort dynamisme, une résilience contrastée, Iedom, Note éclairage, février 2014.

Les deux seules compagnies assurant les liaisons avec l'Hexagone représentent 16,4 % des vols en 2013, une proportion qui a peu évolué en cinq ans puisqu'elle était de 17,6 % en 2009.

Le nombre de mouvements de vols aériens vers ou en provenance des Antilles françaises a reculé pour sa part de 23,4 % sur ces cinq ans sous l'effet probable de la fermeture de la desserte par l'une des deux seules compagnies présentes sur ce marché. Les Antilles françaises, à l'instar des communes intérieures, ne sont desservies depuis octobre 2012 que par une unique compagnie.

La réouverture de la ligne Cayenne-Belém, avec une extension jusqu'à Paramaribo fin 2012, a permis une augmentation sensible des vols entre le Brésil, le Suriname et la Guyane.

Une destination soumise à une saisonnalité importante

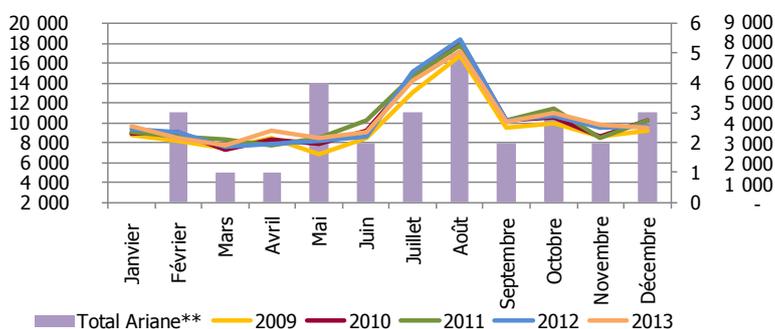
Entre 2009 et 2013, le mouvement total des passagers (hors vols intérieurs et transits) a progressé de 5,7 %. Les mouvements à l'arrivée¹ ont davantage progressé que ceux au départ, soit respectivement de 6,2 % et 5,2 %.

La destination Guyane est soumise à une importante saisonnalité. Quelle que soit la provenance des passagers à l'arrivée, les mois les plus fréquentés correspondent aux vacances de juillet et d'août.

Hormis ces mois de grandes vacances scolaires, les passagers en provenance des Antilles semblent privilégier la Guyane également aux mois d'avril et de mai, de décembre et de janvier. En moyenne sur cinq ans (entre 2009 et 2013), ces périodes ont concerné 56,5 % des visiteurs antillais. Les visiteurs en provenance de l'Hexagone privilégient également les mois de juillet et d'août, mais également les mois d'avril, d'octobre, de décembre et de janvier.

Les passagers en provenance d'autres pays environnants (Suriname, Brésil...) ne représentent en moyenne que 3,5 % des passagers à l'arrivée entre 2009 et 2013. Comme les personnes arrivant d'autres provenances, ils viennent principalement en août et en janvier. Ces derniers éléments sont toutefois à prendre avec précaution puisque les visiteurs des pays voisins frontaliers ne sont qu'une infime partie à venir en Guyane par voie aérienne, la majorité préférant traverser les fleuves.

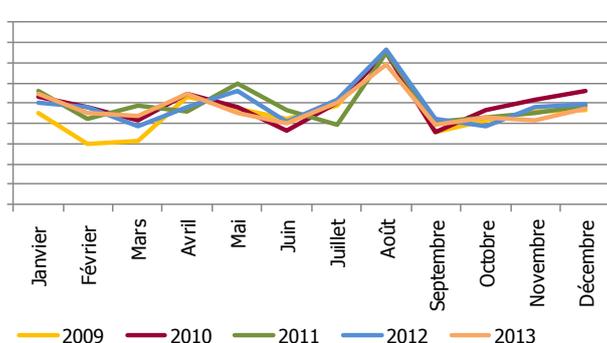
Nombre de passagers à l'arrivée en provenance de France métropolitaine



Source : CCIIG

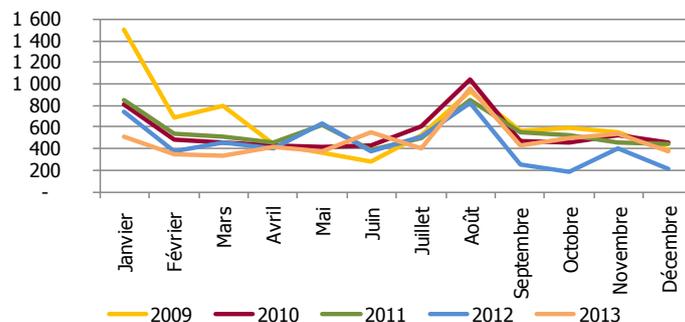
* Cumul du nombre de lancements entre 2009 et 2013

Nombre de passagers à l'arrivée en provenance des Antilles françaises



Source : CCIIG

Nombre de passagers à l'arrivée en provenance d'autres pays (Brésil, Suriname, autres)



Source : CCIIG

¹ Les passagers à l'arrivée incluent les touristes mais également les résidents guyanais partis en voyage et de retour sur le territoire

Des flux touristiques majoritairement à titre professionnel

Selon la dernière enquête de l'Insee sur les flux touristiques, près de 83 000 touristes ont séjourné en Guyane en 2009 contre 84 000 en 2007 et 93 100 en 2005, soit une baisse de 10,8 % en quatre ans.

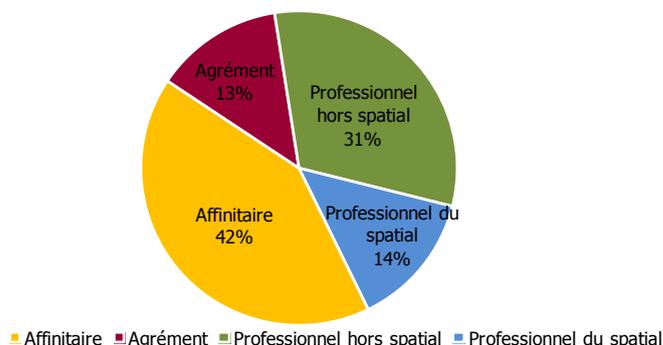
Les visiteurs viennent en majorité pour des raisons professionnelles (45 %), 42 % pour des raisons affinitaires et 13 % pour un voyage d'agrément. A titre de comparaison, les proportions sont inversées aux Antilles. Ainsi, le voyage d'agrément est le motif de déplacement de 60 % et 77 % des visiteurs respectifs de la Guadeloupe et de la Martinique. La durée moyenne du séjour d'un touriste en Guyane est de 14 jours en 2009, en recul d'un jour par rapport à 2005.

Le tourisme d'affaires, qui concerne 45 % du total des visiteurs en 2009, représente 37 500 visiteurs dont 11 500 viennent exclusivement dans le cadre de l'activité spatiale. En dehors de celle-ci, les motifs de venue proviennent également des déplacements des fonctionnaires et des militaires. Les visiteurs viennent principalement de métropole (56 %), des Antilles (16 % de la Martinique et 13 % de la Guadeloupe) et de l'Union européenne (8 %). Le séjour des touristes d'affaires (hors spatial) est de 9 jours en moyenne.

Le tourisme affinitaire représente 34 500 visiteurs, soit 42 % du total des visiteurs. Deux tiers de ces touristes connaissent le département et 15 % d'entre eux y sont nés. Cependant, ils ne restent pas tous uniquement en Guyane mais en profitent également pour se rendre au Suriname ou au Brésil. Ces visiteurs arrivent principalement de France métropolitaine (76 %), de Martinique (10 %) ainsi que de Guadeloupe (7 %). Les touristes affinitaires séjournent en moyenne 17 jours dans le département.

Le tourisme d'agrément en Guyane représente pour sa part 11 000 touristes, soit 13 % du total des touristes. 80 % d'entre eux viennent pour la première fois dans le département. Leur séjour dure en moyenne 12 jours mais comprend également une visite du Suriname ou du Brésil pour un quart d'entre eux. Tout comme le tourisme affinitaire, ces touristes viennent principalement de France métropolitaine (60 %), de Martinique (16 %) et de Guadeloupe (12 %).

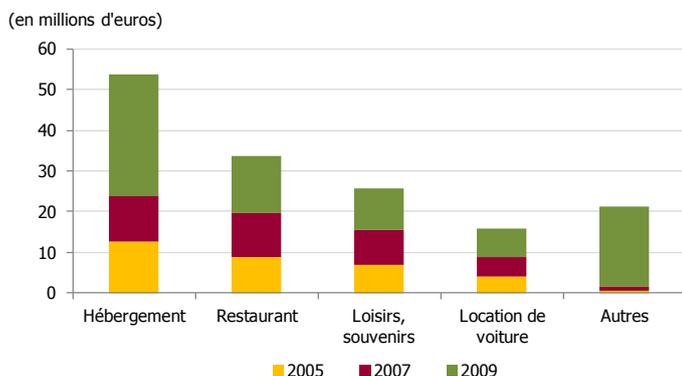
Motif de la venue en Guyane en 2009



Sources : Insee, enquêtes sur les flux touristiques 2009

Un secteur soutenu par les dépenses des touristes d'affaires

Dépenses des touristes en Guyane (hors billet d'avion)



Sources : Insee, enquêtes sur les flux touristiques de 2005, 2007 et 2009

En 2009, les dépenses des 83 000 touristes qui se sont rendus en Guyane s'élèvent à 81 millions d'euros hors billet d'avion et à 150 millions d'euros avec le coût du billet, soit respectivement 2,6 % et 4,9 % de la valeur ajoutée de Guyane.

Par ailleurs, la dépense moyenne journalière des touristes est d'environ 80 euros par personne mais la situation est disparate selon le motif de venue. Les touristes d'affaires dépensent ainsi en moyenne par jour 40 % de plus que les touristes d'agrément et 3,4 fois plus que les touristes affinitaires. Cela est dû au poids plus important dans leurs dépenses des postes d'hébergement, de restauration et de location de voiture. Ainsi, sur leurs 117 euros de dépense journalière moyenne, 74 % concerne ces postes, soit 50 millions d'euros en cumulé.

Pour la plupart, les touristes d'agrément séjournent dans des hôtels mais adhèrent également à d'autres types d'hébergement, notamment dans des caribets lors de visites en dehors des communes du littoral. Leurs dépenses s'élèvent à 11 millions d'euros, soit 84 euros par jour et par personne. Ils consacrent près d'un tiers de leurs dépenses dans la restauration et la location de voiture, mais également dans une moindre mesure en loisirs ou en souvenirs, du fait notamment de la faiblesse de l'offre de loisirs dans le département.

Les touristes affinitaires privilégient naturellement l'hébergement dans la famille ou chez des amis, ainsi leurs dépenses sont principalement liées à la restauration, aux loisirs ou à l'achat de souvenirs. En cumulé, l'ensemble de leurs dépenses s'élève à 20 millions d'euros, soit 34 euros par jour et par personne.

La fréquentation des sites touristiques portée par la visite des îles du Salut et par le spatial

Entre 2005 et 2013, le nombre de visiteurs des sites touristiques a progressé de presque 40 % pour atteindre 197 175 personnes.

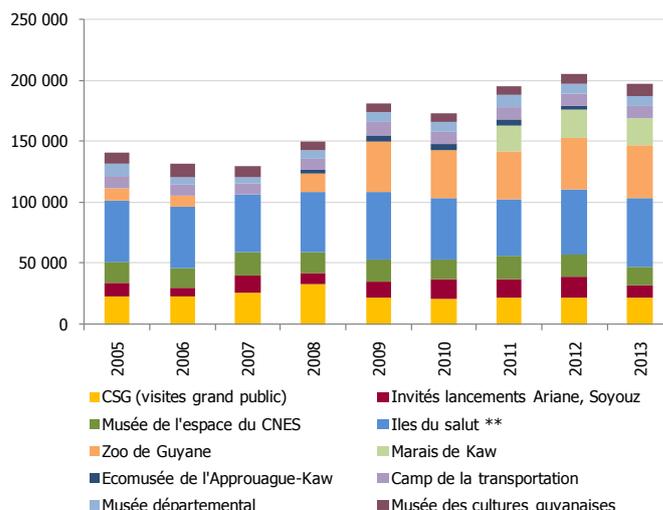
L'année 2012 verra la fréquentation des sites touristiques passer la barre des 200 000 visiteurs (+5 % par rapport à 2011), un niveau qui n'avait jamais été atteint en Guyane.

Sur cette période, les îles du Salut restent le site le plus visité en Guyane avec 36 % des fréquentations de sites en 2005, mais le nombre de visiteurs s'est peu à peu étioilé pour se situer à 28 % des visiteurs en 2013. A l'instar des îles du Salut, les sites directement liés à l'activité spatiale ont été fréquentés au total par 36 % des visiteurs en 2005, mais voient également le nombre de ces visiteurs diminuer au fil des années pour atteindre 24 % en 2013, notamment à cause de la variabilité du nombre de tirs d'une année à l'autre. Ces deux sites restent prisés mais l'ouverture de nouveaux sites a réduit leurs poids dans la fréquentation touristique.

Ainsi, en 2009, après plus d'un an de fermeture pour cause de rénovation, le Zoo de Guyane a accueilli 41 273 visiteurs contre 15 000 en 2008. Il est devenu depuis 2009 le deuxième site touristique le plus visité en Guyane.

Les sites culturels tels que le camp de la transportation, le musée départemental ou le musée des cultures guyanaises semblent attirer moins de visiteurs qu'il y a quelques années. Leur nombre recule de 5,4 % entre 2005 et 2013.

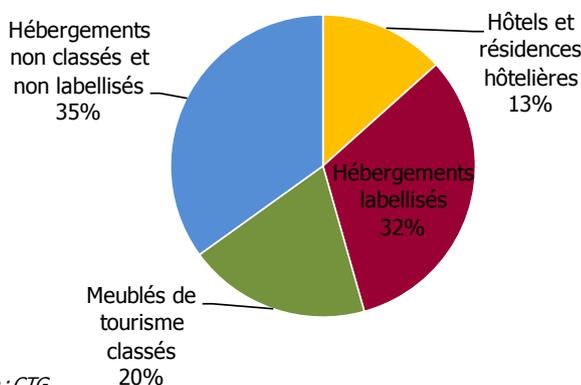
Fréquentation des principaux sites touristiques (en nombre de visiteurs*)



Sources : CSG, Offices de tourisme, Professionnels, musées
* Données incluant les scolaires
** Données incluant les croisiéristes

UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉE MAIS INSUFFISANTE

Offre d'hébergement touristique en Guyane en 2014



Source : CTG

L'offre d'hébergement touristique en Guyane se compose principalement d'hôtels, de meublés touristiques, de chambres d'hôtes, de gîtes et de carbets. En 2014, il existait au total 263 hébergements touristiques.

Les hôtels et autres hébergements touristiques sont souvent saturés et le manque d'infrastructures d'hébergement est manifeste. L'offre est limitée en nombre de lits et peu adaptée pour les touristes d'agrément. En effet, cette clientèle s'oriente généralement vers une gamme d'hôtels de 2 et 3 étoiles plus restreinte en nombre de lits. De plus, la faible concurrence ne permet pas d'accroître et de diversifier la qualité de l'offre hôtelière. Par ailleurs, la Guyane souffre d'un manque d'hébergement « identitaire » de type logdes, établissements écotouristiques (existants dans les pays voisins) qui permettraient d'offrir des prestations

de qualité faisant vivre aux visiteurs une expérience proche de la nature. Cette insuffisance en termes d'hébergement rend difficile la mise en place de packages de produits incluant le voyage, l'hébergement ainsi que des excursions, à des tarifs préférentiels.

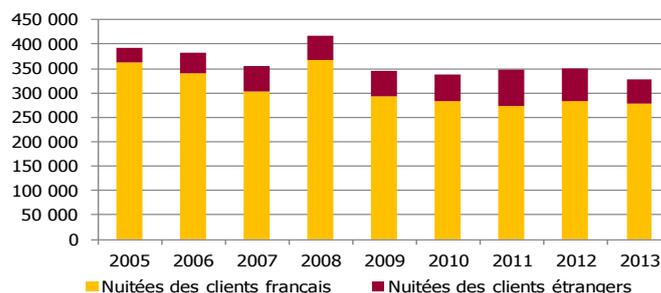
L'offre hôtelière reste dépendante de la clientèle professionnelle

Au cours des dix dernières années, l'offre hôtelière s'est étoffée afin de répondre à la demande croissante de la part des touristes français et étrangers, et notamment ceux arrivant pour motif professionnel.

En 2014, on comptait 35 hôtels classés et non classés, soit 13 % de l'offre totale d'hébergement, pour une capacité totale en nombre de chambre s'élevant à 1 381. 18 hôtels sont classés et 17 n'ont aucune étoile.

La fréquentation des hôtels classés et non classés en Guyane évolue de façon quasi stable avec des pics enregistrés en 2005 et en 2008.

Evolution du nombre de nuitées



Source : Enquête de fréquentation hôtelière -Insee-Direction du Tourisme

Le taux moyen d'occupation des hôtels s'est réduit sur les quatre dernières années (-12 % entre 2010 et 2013). En effet, depuis le milieu des années 2000, ce taux était chaque année en hausse mais la tendance s'est inversée à partir de 2010.

Ces évolutions peuvent en partie être imputées à la variation de la cadence des tirs de fusées puisque la clientèle d'affaires liée à l'activité spatiale constitue une grande partie des clients de l'hôtellerie en Guyane.

De même, l'année 2013 a été particulièrement difficile pour l'hôtellerie (taux d'occupation moyen de 54,3 % en 2013 contre 59,6 % en 2012 soit une diminution de 5,3 points), en raison d'une année deancements moins florissante qu'en 2012. Cela est confirmé par la contraction du nombre de nuitées des clients provenant de l'étranger.

L'hébergement labellisé, une alternative à l'offre hôtelière

L'offre d'hébergement touristique sous forme de meublés touristiques, de chambres d'hôtes, de gîtes et de carbets tend à améliorer la qualité de ses prestations et constitue une bonne alternative à l'offre hôtelière. Ainsi, les autres types d'hébergements (meublés, chambres d'hôtes, carbets et gîtes) se composent de 228 établissements en 2014, soit 87 % de l'offre totale d'hébergement.

Les chambres d'hôtes, les gîtes et les meublés se sont peu à peu labellisés, apportant ainsi un gage de qualité et offrant une meilleure visibilité de l'offre. Deux labels existent en Guyane pour ces hébergements : le label Clévacances décerné par le Comité du Tourisme Guyanais et le label Gîtes de France.

Les meublés touristiques peuvent être classés. En 2014, leur nombre s'élève à 78 dont 65 % sont classés.

L'hébergement sous le label Clévacances représente 93 % de l'offre d'hébergement labellisé et 30 % de l'offre totale d'hébergement. Pour sa part, l'hébergement sous le label Gîtes de France comptait 6 établissements en 2014. Il ne représente ainsi que 7 % de l'offre d'hébergement labellisé et 2,3 % de l'offre totale d'hébergement.

Le nombre d'hébergements non labellisés reste conséquent, en 2014 près de 35 % des établissements ne sont pas labellisés car cela nécessite un investissement financier important, en particulier pour les chambres d'hôtes et les hébergements meublés. Par ailleurs, les particuliers désirant développer cette activité doivent respecter des dispositions administratives et fiscales. Ils représentent 59 % du total des chambres d'hôtes et des meublés touristiques non classés. Les carbets représentent pour leur part, les 38 % restants de l'hébergement non classé et non labellisé.

LES FREINS ET LES FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Coût de la desserte aérienne et concurrence insuffisante

La Guyane, au départ de la métropole ou des Antilles françaises, est desservie par deux compagnies. Soumise à de nombreuses contraintes d'exploitation pour le transport aérien, la Guyane est marquée par un faible niveau de concurrence mettant à mal l'attractivité des tarifs proposés pour la destination. La tarification des billets au départ de Paris est ainsi visée avec une moyenne de prix plus élevée que pour les Antilles. Elle apparaît également plus pénalisante sur le marché intérieur.

Deux compagnies assurent la desserte entre la métropole et la Guyane (l'une quotidiennement et l'autre trois fois par semaine). Les vols depuis la Guyane vers les Antilles sont assurés par une seule compagnie. La desserte aérienne sur les lignes intérieures est également assurée par une seule compagnie, ses principales destinations étant constituées des communes les plus isolées de Guyane (Maripasoula, Saül et Grand Santi). Au titre de la continuité territoriale, ces vols intérieurs sont proposés aux résidents des communes à des tarifs conventionnés inférieurs à ceux pratiqués pour les personnes non résidentes de ces communes.

Le coût de l'offre aérienne sur les lignes transatlantiques ou au départ des Antilles s'explique principalement par le fait que celle-ci n'est pas organisée pour le tourisme d'agrément et répond davantage à une logique de tourisme d'affaires et affinitaire. Les coûts ne peuvent donc diminuer que par une augmentation des mouvements de vols.

La Guyane souffre d'un déficit d'image

La Guyane souffre d'une image d'« enfer vert » de par l'importance de la zone forestière qui couvre 96 % du territoire. En outre, son histoire liée au bagne et les questions de sécurité liées à l'orpaillage illégal ne sont pas de nature à rassurer les potentiels voyageurs.

Afin d'y pallier, quatre campagnes de communication destinées au grand public ont été menées depuis une dizaine d'années à l'initiative du Comité du tourisme. La première, menée de 2001 à 2004, axée sur les atouts du territoire et identifiée par le slogan « Personne ne vous croira », n'a pas eu l'effet escompté et a plutôt favorisé l'image d'une destination risquée. Deux autres campagnes ont été menées entre 2006 et 2009, puis de 2010 à 2013. Axées sur le caractère authentique et différent de la destination Guyane, elles ont eu pour slogan respectif « Où vivre une expérience unique ? » et « La Guyane : Nature, Sciences et Culture ». En 2014, le CTG a lancé une nouvelle campagne (« La Guyane, Naturellement généreuse ») destinée à la clientèle de l'Hexagone, des Antilles, de Belgique, de Suisse et des Pays-Bas. Elle a pour objectif de leur faire percevoir la destination comme un sanctuaire de biodiversité, permettant également une découverte sereine et sécurisée des fleuves et des îles, tout en étant un territoire français et européen au cœur de l'Amazonie.

Toujours dans le but d'améliorer l'image du territoire, le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane (SRDTLG) avait également décliné entre 2006 et 2012 des axes de communication destinés à des publics spécialisés (liés au spatial ou intéressés par l'écotourisme...) ou des professionnels du secteur (tour-opérateurs, agences de voyage, voyages de presse, etc.). Ces actions ont été de nature à rendre la Guyane plus visible. Ainsi entre 2001 et 2012, le nombre d'agences de voyages ou de tour-opérateurs inscrivant la Guyane dans leur catalogue a été multiplié presque par trois en passant de 12 à 33.

Contraintes administratives et sanitaires

Le secteur touristique est soumis à des contraintes administratives et sanitaires qui peuvent être de nature à limiter le nombre de visiteurs en Guyane. L'obtention d'un visa est une obligation pour les ressortissants hors espace Schengen qui désirent séjourner en Guyane. Les habitants de la ville frontalière brésilienne d'Oiapoque sont exemptés de l'obligation de présenter un visa lors de leur séjour dans la commune de Saint-Georges mais doivent demander la délivrance d'une carte de circulation transfrontalière auprès des services de la police aux frontières à Saint-Georges-de-l'Oyapock. Cette carte leur permet de circuler librement dans les limites du bourg de la commune pour une durée n'excédant pas 72 heures et ce sans interruption, sans restriction quant au nombre d'entrées. Par ailleurs, une demande d'exonération de visa pour les Brésiliens arrivant par voie aérienne est en cours. L'obtention d'un visa pour un Français résidant en Guyane (ou non) désirant se rendre au Brésil (uniquement pour un séjour de plus de 90 jours) ou au Suriname est obligatoire. En revanche, aux Antilles, les pays voisins de la zone¹ ne sont pas soumis à cette contrainte. A La Réunion, des accords avec l'île Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud permettent également à leurs résidents et/ou ressortissants chinois, indiens et russes de venir sur l'île sans nécessité de visa.

Au-delà du visa, un certificat de vaccin contre la fièvre jaune est également obligatoire pour venir en Guyane et peut constituer un frein au développement du tourisme pour le territoire. Ainsi, selon les recommandations de l'OMS, le vaccin contre la fièvre jaune est nécessaire au Suriname mais pas au Brésil. Par ailleurs, ce vaccin coûteux, et qui ne peut être administré au-delà d'un certain âge, pourrait constituer un obstacle pour les touristes. Ainsi, de fait, les retraités de plus de 65 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la fièvre jaune ne peuvent théoriquement pas venir en Guyane.

Une offre de produits touristique peu diversifiée, peu visible et relativement coûteuse

Les produits touristiques en Guyane sont peu diversifiés et peu visibles aussi bien pour les touristes que pour les résidents. L'offre la plus visible concerne les circuits écotouristiques qui restent toutefois peu développés.

Le tourisme à l'intérieur des terres exploitant les fleuves et les criques reste peu sollicité et a du mal à se structurer pour plusieurs raisons. Il n'existe pas d'offre de points d'étape intégrés dans le paysage qui permettraient la découverte des lieux ainsi que la rencontre des hôtes ou des populations locales. Par ailleurs, les sites d'intérêt en lien avec la nature manquent d'infrastructures telles que des panneaux d'information, d'abris avec sanitaires, de parkings sécurisés ou encore d'apportement pour l'écotourisme fluvial. A ces lacunes s'ajoutent les difficultés liées à l'avitaillement en carburant et en eau potable limitant au final les excursions possibles.

Le réseau des tour-opérateurs proposant des circuits organisés sur les fleuves est, pour sa part, insuffisant et peu structuré. Ainsi les visiteurs souhaitant découvrir le territoire intérieur de la Guyane doivent anticiper leur demande, car celle-ci reste soumise à la nécessité pour les opérateurs de constituer des groupes.

Au-delà du potentiel de l'intérieur des terres insuffisamment développé, l'offre culturelle et patrimoniale est caractérisée par un manque de structures adaptées. Les activités de loisirs restent également lacunaires. Ainsi plusieurs projets ont déjà été évoqués sans qu'aucun n'ait à ce jour abouti : un parc d'attraction, un aquarium (projet en cours d'étude), un port de plaisance, des casinos (dont sont friands les pays voisins), des musées et des galeries d'art...

Enfin, au-delà des zones ou structures existantes qui mériteraient une mise en valeur plus pertinente, d'autres zones présentant un potentiel avéré pour le tourisme (intérieur et Sud de la Guyane) restent inaccessibles tant pour le foncier que la construction d'infrastructures car non cadastrées.

LES DÉFIS DE L'ÉCOTOURISME

Selon la Société internationale d'écotourisme, l'écotourisme se définit comme une forme de voyage responsable dans des espaces naturels, qui contribue à la préservation de l'environnement et le bien-être des populations locales. Ayant vu le jour il y a un peu plus de 30 ans en Guyane, l'écotourisme s'est peu à peu imposé comme une activité touristique d'avenir. Fortement attachée à la notion d'écotourisme, la région présente les atouts nécessaires pour son développement mais aussi celui du tourisme de nature ou d'aventure. Le mode d'hébergement en campement est celui permettant aux voyageurs d'être plus proches de la nature et des populations locales. Ainsi, se situant en pleine forêt, au bord des fleuves ou des rivières et à l'intérieur des terres, le carbet est souvent prisé malgré le développement progressif des loges en forêt. Le carbet est soit peu aménagé ou présente tout le confort nécessaire. Les voyageurs font état d'une bonne qualité du cadre naturel dont ils ont pu découvrir les multiples facettes mais également de leur séjour en campement touristique. Malgré l'attractivité des activités proposées par les professionnels, les prestations touristiques sont jugées toutefois trop chères et sont insuffisamment renseignées sur le rapport qualité/prix. Les agences de voyages, qui proposent ce type de prestation, doivent composer avec des problèmes opérationnels et une implication faible voire inexistante des populations locales. Un travail de sensibilisation est nécessaire afin qu'elles puissent se réapproprier leur espace naturel. Considéré comme un enjeu pour l'activité touristique en Guyane, l'écotourisme repose sur des politiques locales, à même de permettre son développement dans certains lieux.

¹ Sont concernés par une dispense de visa pour l'entrée aux Antilles françaises les territoires suivants : les îles Caïmans, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques, la Dominique, Sainte-Lucie, Grenade, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinidad et Tobago.

Sous-investissement dans le secteur touristique

Le secteur du tourisme souffre d'un sous-investissement significatif. Sur les financements du PO-CPER 2007-2013, seuls 2,5 % ont été consacrés au tourisme (sur 595 M€) contre 11,8 % à la Guadeloupe, 9,8 % à la Martinique et 5,7 % à La Réunion. En montant, cela correspond à 14,8 M€ pour la Guyane, 100,4 M€ pour la Guadeloupe, 97,1 M€ pour la Martinique et 98,2 M€ pour La Réunion.

L'évaluation de l'investissement total du tourisme (subvention, défiscalisation et investissement privé) indique une nouvelle fois un écart conséquent entre le niveau d'investissement en Guyane (35 M€) et ceux de la Guadeloupe (270 M€), de la Réunion (260 M€) et de la Martinique (260 M€).

Cet investissement insuffisant se retrouve également dans le manque de formation des étudiants et d'accompagnement des professionnels. Par ailleurs, au-delà du fait que le nombre de formations disponibles est manifestement insuffisant, les formations initiales et continues existantes sont insuffisamment qualifiantes, puisque près de 70 % de ces formations offrent un niveau V (CAP-BEP), soit un niveau inférieur à celui du baccalauréat.

PERSPECTIVES DU SECTEUR TOURISTIQUE

A court terme, des projets d'amélioration de la visibilité et d'aménagements

Afin d'offrir une meilleure visibilité aux produits existants et informer l'existence de nouveaux produits, le site Internet du CTG est en cours de refonte.

Un vaste projet de réhabilitation du site de l'ancien hôpital Jean-Martial à Cayenne est en cours, et devrait devenir la Maison des cultures et des mémoires de Guyane (MCMG) d'ici 2022. Il accueillera à terme les collections du musée départemental Franconie, du musée des Cultures guyanaises, du service de l'archéologie et des archives départementales. Ce musée devrait ainsi permettre la valorisation des différentes communautés vivant sur le territoire. En outre, il offrira des activités culturelles diversifiées et adaptées à chaque type de visiteurs. Le projet prévoit la construction d'une cour extérieure pour les enfants, un jardin d'exposition, une boutique, une librairie et un restaurant.

Le projet Guyane Base Avancée est également un projet en cours et d'une grande ampleur, qui mobilise à la fois la Région Guyane, le département ainsi que les communes. Il devrait permettre au territoire de constituer une base arrière afin que les athlètes de niveau mondial puissent s'y entraîner et s'adapter au climat amazonien avant d'entamer les Jeux Olympiques à Rio en 2016. Ainsi, plusieurs aménagements sont en cours de réalisation sur les infrastructures sportives afin de les moderniser de sorte qu'elles puissent répondre aux exigences des fédérations sportives internationales. Les investissements mobilisés s'inscrivent dans une perspective d'exploitation à long terme et encourageront le développement touristique de la Guyane.

Par ailleurs, de nombreux projets et activités visant à étayer l'offre touristique sont actuellement à l'étude, dont un projet de sensibilisation à l'environnement à travers l'écotourisme et un programme de développement de lodges de qualité en forêt. Un aménagement des plages et des sites de rivières est également envisagé sur l'ensemble du territoire. Un projet de création d'une base de loisirs à Kourou est en cours de finalisation. Il pourra accueillir une centaine de bateaux, avec une possibilité d'extension et comprendra une partie hôtellerie. D'autres projets sont également prévus pour les années à venir, notamment les constructions d'un casino à Matoury, d'une zone hôtelière à Kourou et d'une maison du Rhum et du Carnaval.

Enfin, une multiplication des connexions aériennes avec le Brésil est également en cours d'étude.

A plus long terme, un schéma de développement du secteur d'ici 2024

La Région Guyane a approuvé en octobre 2013 le dernier Schéma régional de développement du tourisme et des Loisirs (SRDTL). Ce dernier se décline en sept volets : deux volets stratégiques (diagnostic du tourisme, stratégie et objectifs pour le tourisme d'ici à 2024) et cinq volets opérationnels (plan marketing, schéma d'aménagement touristique, plan qualité, plan des formations et plan d'observation et de prospective touristique). Ce schéma doit orienter et encadrer le développement du tourisme pour les dix prochaines années à travers quatre contrats de destinations concernant quatre zones dont le développement touristique sera adapté en fonction de leurs richesses culturelles, patrimoniales, environnementales et traditionnelles. Afin de mener à bien ce programme, des investissements financiers sont prévus : un appui financier important avec des investissements privés (150 M€ : 2014-2024), un financement issu des programmes opérationnels européens (107 M€ : 2014-2024) et de la défiscalisation (20 M€ : 2014-2024). Un appui fonctionnel envisagé via les contrats de destination permettra de fournir une ingénierie plus conséquente ainsi qu'un marketing plus pertinent. L'objectif final formulé par le SRDTL est de voir le tourisme accroître sa part dans le PIB (10 % du PIB) pour 650 M€ de chiffre d'affaires par an afin qu'il puisse générer 65 M€ de recettes fiscales par an, ainsi que 7 500 emplois directs et 7 500 emplois induits avec des recettes d'exportation de 350 M€ par an.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : N. de SEZE – Responsable de la rédaction : F. DUFRESNE
Editeur et imprimeur : IEDOM
Achévé d'imprimer : 24 février 2015 – Dépôt légal : février 2015 – ISSN 1952-9619